

# MAIRIE de VILLEGLY

## COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 27 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 27 JANVIER 2025 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – FOURES.

Absentes excusées : Mmes SALANDINI – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Accord unanime du Conseil Municipal.

L'ordre du jour fut le suivant :

### - DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT CŒUR DU VILLAGE.

M. le Maire propose à ses collègues que, dans le cadre du budget 2025, il soit prévu la démolition de la maison BENIT, rue des Ecoles avec l'aménagement d'un espace public.

Il dépose sur le bureau, un dossier préparé par M. Raymond PAULY, Architecte, pour un montant d'opération de 79 931.50 € H.T. et demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet ainsi que le montant des travaux.

Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le Maire à déposer le permis de démolir ainsi que déposer les demandes de subvention auprès de la Région et de Carcassonne Agglo.

Le montant de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 500 € H.T. est également approuvé à l'unanimité.

### - CONVENTION PERMIS DE LOUER.

M. le Maire demande à M. Emmanuel COULONVAL, en charge de ce dossier, de le présenter.

Ce dernier rappelle que la commune a décidé, par délibération du 27 mai 2024, d'instaurer le permis de louer qui consiste, pour les bailleurs, à mettre en location, des biens respectant les normes d'habitabilité.

Le périmètre arrêté précédemment porte sur le centre ancien du village et les hameaux.

Le permis de louer est une compétence de l'Agglo qui peut être déléguée aux communes.

Après l'exposé de M. COULONVAL, M. le Maire demande au Conseil d'examiner cette proposition et de se saisir du dossier par délégation.

Accord du Conseil Municipal pour signer la convention avec Carcassonne Agglo.

### - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL.

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune adhère au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion ce qui permet de bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût.

La convention arrivant à terme, il propose de la renouveler pour trois ans à compter du 01 janvier 2025.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUDE SOLIDARITE : TERRITOIRE DE MAYOTTE.

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été sollicitée par l'association Aude Solidarité pour une aide aux sinistrés du territoire de Mayotte.

Il propose de verser une subvention de 500 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- MODIFICIATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

M. le Maire demande à ses collègues, suite à la nomination de Mme Valérie BOURGUIGNON au grade de Rédacteur Territorial, de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.  
Accord unanime du Conseil Municipal.

**- CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL (AVANCEMENT DE GRADE).**

M. le Maire demande à ses collègues, afin de lui permettre de nommer M. Gérard MARTEL au grade d'Agent de Maîtrise Principal, de créer le poste correspondant.

Accord unanime du Conseil Municipal qui permettra à M. le Maire de nommer cet agent, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

**- DIVERS.**

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux : M. le Maire indique à ses collègues que la commune a été sollicitée pour adhérer à l'Association des Maires Ruraux.

Il indique que la commune est actuellement adhérente à l'Association des Maires de l'Aude et qu'il n'est pas incompatible d'adhérer à une association qui défend plus particulièrement les communes rurales.

Le montant de la cotisation est de 115 € par an.

Accord unanime du Conseil Municipal.

GAPL : Il informe également ses collègues qu'il est sollicité par l'Agglo pour une réunion retour d'expérience du GAPL.

Il demande à M. GREFFIER et M. MAURY de représenter la commune à cette réunion qui aura lieu le 12 février 2025 à 10 h 00.

Les deux élus ont confirmé leur accord.

**- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

\* M. BENOIT fait le point sur les chantiers en cours. Il s'agit :

- du parking du tennis, travaux réalisés par le S.I.C.,
- l'aménagement de l'espace enfants au City Parc par l'entreprise Pic et Pelle.

\* M. COULONVAL fait le point sur l'activité de la réserve communale.

Il indique l'acquisition de petits matériels et présente le planning des actions pour 2025.

Il rappelle que la réserve comprend actuellement 27 membres.

\* M. AZEMA dresse le compte rendu de la réunion de débriefing sur les festivités de 2024 et rend compte des propositions pour 2025 qui demandent à être affinées.

Il indique que sur le budget 2025, il proposera l'acquisition d'un barnum personnalisé et de tables mange-debout.

La réunion des associations est prévue le lundi 03 mars 2025 à 20 h 00.

\* Mme POUSSE fait le point sur le repas des aînés.

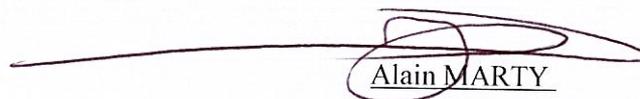
A ce jour, 150 personnes sont inscrites.

\* M. GREFFIER fait le point sur le dossier vidéoprotection.

Le devis de mise en conformité d'un montant de 3 880 € a été approuvé. Il permettra le déploiement d'une nouvelle antenne et la réorientation des caméras existantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 50.

Le Maire,

  
Alain MARTY